



36^e

Congrès National de Médecine & Santé au Travail

Du 14 au 17 juin 2022
Palais de la Musique et des
Congrès de Strasbourg

La relation intérimaire au risque de la santé ?

Jean-Michel SCHWEITZER • Pact Conseil en relations sociales et conditions de travail
Dans le cadre des travaux pour le Fonds d'action sociale du travail temporaire
et l'Observatoire de l'intérim et du recrutement



Relation triangulaire :

spécificité d'emploi
spécificité du modèle causal de SST
spécificité de la démarche préventive

Entreprise utilisatrice

activité • culture de prévention

Industrie

37% emploi = 9% tx recours
BTP

20% emploi = 10% tx recours
Tertiaire

43% emploi = 3% tx recours



contrat de mise à disposition



Agence d'emploi
spécialité •
enseigne

30 400 permanents
10 700 agences

contrat de mission

21 186 000 contrats
1 384 520 000 heures
m= 504h/personne

relation d'encadrement



Travailleur intérimaire

trajectoire d'emploi • savoir-faire de prudence

777 000 ETP
2 749 000 personnes
35 % < 25 ans
39 % < 150 h

Constats



Une sinistralité des plus importantes en France et au delà de nos frontières

Recommandations pour une prévention ciblée

Outils et
organisation
du travail

Équipements
de protection
individuelle

Compétences
et parcours
professionnel

Management
du travail et
des équipes

Prévention intermédiaire :

**4 registres d'actions articulés
autour d'un programme concerté
de prévention entre EU & AE**

Conclusion

La surexposition observée dans le secteur intérim nécessite d'agir sur un spectre d'actions spécifiques et complémentaires à celles développées pour les salariés des EU.

Cette particularité implique une adaptation du système d'acteurs de prévention, dont les services de prévention et de santé au travail, dans leur rôle d'organisation de la surveillance et de conseil des employeurs et des salariés.